



Base d'amortissement d'un plan de crédit

Par **karine**, le **12/07/2012** à **11:33**

Bonjour,
Nous avons souscrit un crédit à la consommation pour des panneaux photovoltaïques.
Nous venons juste de recevoir sur notre demande notre tableau d'amortissement.
Les frais de dossier sont intégrés à la base amortissable ce qui fait que sur les cinq premiers mois nous ne payons que les intérêts et les frais de dossiers,
Est ce légal d'effectuer ce genre d'incorporation au lieu de nous faire payer les frais de dossier à part ce qui nous aurait fait économiser plus de 500€?
Par avance merci, je ne trouve aucune réponse concernant notre cas,

Par **douce59**, le **22/10/2012** à **23:47**

bonjour,
la réponse est peut être tardive, mais c'est juste pour faire savoir qu'il faut toujours LIRE LES CONTRATS QUE L'ON SIGNE, quels qu'ils soient.
LIRE, RELIRE, RELIRE, faire LIRE par quelqu'un d'autre car à force, on ne voit pas tout...
ceci dit, le commercial, qui perçoit une commission sur les sommes accordées pour acheter, avait intérêt à ce qu'il y ait plus ...
bon, 500 € ce n'est pas trop méchant, vous auriez pu vous éviter celà, mais il est trop tard, le contrat est valable, les conditions aussi.
cordialement,